

**Q. Je suis le chef de la direction financière d'une société de services financiers établie à Vancouver et mon bureau d'affectation est à Toronto. Quel sera mon interaction avec le bureau de Vancouver?**

R. Les gestionnaires responsables des sociétés de services financiers établies en Colombie-Britannique demeurent à Toronto. Par conséquent, tous les formulaires de demande doivent être adressés au bureau de Toronto pour examen et approbation. Toutefois, si votre société est établie à Vancouver, vous pouvez communiquer avec le gestionnaire de Vancouver en dehors des heures de bureau de Toronto.

**Q. Nous sommes une société technologique de Calgary. Est-ce que je peux demander d'être servi par le bureau de Calgary?**

R. Au départ, le bureau de Calgary ne comptera pas de gestionnaire spécialisé dans le secteur technologique. Votre entreprise recevra donc les services du bureau de Toronto afin de poursuivre et d'améliorer la spécialisation du secteur. Toutefois, vous pouvez communiquer avec les gestionnaires de Calgary en dehors des heures de bureau de Toronto pour toute question.

**Q. Notre société est assignée au bureau de Montréal mais j'aimerais bien être servi par Toronto. Est-il possible de changer de bureau d'affectation?**

R. L'objectif de cette réorganisation est d'offrir des services spécialisés et sur mesure à proximité de l'émetteur lorsque cela est possible. Par conséquent, nous demandons aux émetteurs d'utiliser le bureau qui leur a été désigné. Pour toute question à ce sujet, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

**Q. Aurai-je droit à un niveau de service équivalent même si je ne suis pas servi par le bureau de Toronto?**

R. Oui. Nos gestionnaires des Services aux émetteurs inscrits sont des professionnels dévoués qui fournissent le meilleur service possible, où qu'ils se trouvent. Peu importe leur localisation, les gestionnaires assument les mêmes responsabilités et possèdent le même niveau d'indépendance nécessaire à l'accomplissement de leurs tâches. Certaines décisions seront prises par un comité national des Services aux émetteurs inscrits comme auparavant.

**Q. De quelle façon la Bourse de Toronto a-t-elle établi les classifications industrielles?**

R. Nous avons étudié le profil de nos émetteurs inscrits et avons procédé à une organisation en fonction des activités afin d'obtenir une masse critique et un système cohérent.

**Q. Que faire si je suis d'avis que je ne fais pas partie de la catégorie attribuée par la Bourse de Toronto?**

R. Nous avons établi des catégories selon des critères étendus et aimerions nous y tenir. Toutefois, nous sommes ouverts aux commentaires et suggestions.

**Q. Prévoyez-vous que des gestionnaires de Calgary et de Vancouver se spécialiseront dans d'autres secteurs?**

R. À long terme, nous évaluerons la demande pour ces services. Si nous constatons une augmentation significative d'un certain type d'émetteur dans l'Ouest du Canada qui justifierait l'ajout de secteurs industriels, nous réévaluerons la situation.

**Q. Je suis assigné au bureau de Vancouver. Où dois-je déposer le formulaire 5 (Déclaration de dividende) et le formulaire 1 (Changement dans les titres en circulation et réservés)?**

R. Tous les avis de dividende, peu importe le bureau qui vous a été assigné, doivent être déposés à Toronto, tout comme le formulaire 1.